

Persdossier

Dossier de presse

Hervestiging

van Iraakse vluchtelingen in België



www.resettlement.be

Réinstallation

de réfugiés irakiens en Belgique

31/08/2009

Contenu du dossier de presse

- **Note de politique commune du Secrétaire d'État au Budget, à la Politique de Migration et d'Asile et à la Politique des Familles, Monsieur M. Wathelet et du Secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté, Monsieur Ph. Courard**
- **UNHCR (agence des Nations Unies pour les réfugiés) Quarterly Resettlement Statistical Report**
- **Communiqué de presse de l'UNHCR: L'UNHCR se réjouit de la réinstallation de réfugiés irakiens en Belgique**
- **Fedasil: L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile est chargée de l'accueil et de l'intégration des réfugiés réinstallés en Belgique**
- **La réinstallation et le rôle du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides dans le projet-pilote Irak**
 - o Annexe 1: Information sur la situation des réfugiés provenant d'Irak
 - o Annexe 2: Historique de la réinstallation en Belgique
 - o Annexe 3: Histoire de Latifa, femme en situation de risque qui bénéficie d'une réinstallation en Belgique
 - o Annexe 4: Profil d'une famille palestinienne qui bénéficie d'une réinstallation en Belgique
- **Organisations impliquées dans le projet pilote de réinstallation Irak**
- **Contacts**

Vous pouvez retrouver le contenu de ce dossier de presse sur le site www.reinstallation.be ou www.resettlement.be.





Gouvernement fédéral
Federale regering

Bruxelles, le 31 août 2009

Le conflit en Irak a forcé des milliers de personnes à fuir leur domicile et à se mettre à l'abri dans les pays limitrophes à la crise. En novembre dernier, le Conseil de l'Union européenne a invité les Etats membres de l'Union européenne à accueillir, en signe de solidarité, 10.000 réfugiés irakiens en situation particulièrement vulnérable. La Belgique a répondu positivement à cet appel et a décidé de mettre sur pied un projet pilote visant la réinstallation de 47 déplacés en Syrie et en Jordanie, pour la plupart, des femmes seules ou avec enfants, d'origines irakienne et palestinienne.

La collaboration exemplaire entre les instances d'asile et d'accueil permet à la Belgique de s'inscrire dans une initiative de solidarité internationale largement soutenue par le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR). Nous nous alignons ainsi sur les efforts déjà fournis par nos voisins européens : l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Royaume Uni et le Luxembourg. La Belgique confirme ainsi sa position d'acteur dans l'élaboration d'une politique d'asile commune et contribue à l'effort commun vers les populations irakiennes déplacées au Moyen-Orient.

Suite à la décision du Conseil des Ministres du 13 février dernier, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) et l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) ont préparé et mis en œuvre conjointement ce projet pilote allant de l'identification des personnes ayant des besoins de protection en Syrie et Jordanie sur base des dossiers transmis par le HCR, à la mise en place d'un accompagnement adapté en vue de leur intégration durable dans la société belge. En partenariat avec le HCR, ainsi qu'avec l'OIM pour ce qui concerne le transfert vers la Belgique des personnes réinstallées, cette coordination efficace permet ce 2 septembre d'accueillir une première partie de ces réfugiés.

Dès leur arrivée, les personnes bénéficieront de la protection internationale de la Belgique et recevront le statut de réfugié. Si elles le souhaitent, elles seront encadrées durant une première phase en structures d'accueil fédérales, le temps de compléter toutes les démarches administratives nécessaires. Elles seront ensuite redirigées vers des logements grâce au travail des diverses ONG spécialisées dans l'accompagnement des réfugiés, Vluchtelingenwerk et ses partenaires Caritas, le SESO et le CAW De Terp.

Nous soulignons l'implication de chacun des partenaires qui a permis de mener ce projet humanitaire à bien en espérant que les réfugiés réinstallés puissent retrouver une vie digne chez nous.

Melchior Wathelet

Secrétaire d'Etat au Budget, à la Politique de Migration et d'Asile et à la Politique des Familles

Philippe Courard

Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté



Communiqué de presse de l'UNHCR (agence des Nations Unies pour les réfugiés)

L'UNHCR se réjouit de la réinstallation de réfugiés irakiens en Belgique

Bruxelles, le 31 août 2009 - 36 réfugiés irakiens en provenance de Syrie et de Jordanie arriveront à Bruxelles ce 2 septembre, après avoir été admis à être réinstallés en Belgique. Même si la Belgique ne dispose pas de programme de réinstallation, elle a toutefois réinstallé des réfugiés depuis les années '50 jusqu'au milieu des années '90, comme à la suite de l'insurrection en Hongrie en 1956 ou pour venir en aide aux « boat people » vietnamiens. La décision de reprendre la réinstallation a été prise par le Gouvernement fédéral au début de cette année, suite à une conclusion du Conseil de l'Union Européenne (UE) du 27 novembre 2008, qui encourageait à la réinstallation de 10.000 réfugiés irakiens dans les Etats Membres de l'UE en 2009.

La situation en Irak est considérée comme l'une des plus graves crises humanitaires dans le monde. Elle a généré quelques deux millions de réfugiés, dont la majorité est accueillie dans les pays du Moyen Orient, comme la Syrie et la Jordanie.

L'opération d'aujourd'hui vise à réinstaller prioritairement des réfugiés irakiens particulièrement vulnérables, ayant besoin de soins médicaux urgents, ayant été traumatisés ou torturés, appartenant à des minorités religieuses, ou encore des femmes seules en charge de famille. La Belgique réinstallera par ailleurs 11 réfugiés palestiniens d'Irak. Ces Palestiniens sont piégés depuis des années dans des camps situés dans le désert près de la frontière irako syrienne, où ils vivent dans des conditions précaires.

L'agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) se réjouit du fait que la Belgique recommence la réinstallation de réfugiés, qui est un élément crucial et complémentaire du système de protection internationale. « *Pour de nombreux réfugiés, c'est vraiment l'occasion de recommencer leur vie dans un pays tiers. La réinstallation est une solution durable et vitale pour beaucoup de réfugiés de par le monde* », déclare Wilbert van Hövell, Délégué Régional de l'UNHCR à Bruxelles. « *En accueillant ces réfugiés d'Irak, la Belgique exprime sa solidarité internationale et prend sa part de responsabilité à l'égard des pays du Moyen-Orient, où la plupart des réfugiés irakiens ont trouvé refuge* ».

Représentation Régionale de l'UNHCR
rue Van Eyck 11b
B-1050 Bruxelles
Belgique

Tél: (32 2) 627 17 39
www.unhcr.org



.../...

La réinstallation est en outre une partie intégrante et importante de la dimension dite externe de la politique d'asile de l'UE. Ces dernières années, le nombre de pays européens qui réinstallent des réfugiés est passé de huit à douze. En effet, les pays qui ont traditionnellement un programme de réinstallation (Danemark, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Islande, Norvège, Pays-bas et Suède) ont été rejoints en 2007-2008 par la France, le Portugal, la Roumanie et la République Tchèque. D'autres pays, comme l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, et le Luxembourg, se sont engagés à réinstaller exclusivement des réfugiés d'Irak.

Au niveau mondial, en 2008, l'UNHCR a proposé plus de 121.000 réfugiés à être réinstallés dans des pays tiers. Il s'agit du nombre le plus élevé de ces 15 dernières années. L'an dernier, 65.548 réfugiés identifiés par l'UNHCR ont pu être réinstallés dans 26 pays différents (49.868 réfugiés ont été réinstallés en 2007). Les trois pays d'origine les plus importants sont l'Irak, le Myanmar et le Boutan.

Un écart subsiste toutefois entre le nombre de réfugiés à réinstaller et le nombre de places disponibles. En 2009, 560.000 réfugiés - soit 5 % de la population réfugiée dans le monde - sont considérés comme ayant besoin d'être réinstallés. « *A ce propos, l'accent doit être donné à l'extension du champ de la réinstallation. Nous espérons qu'à l'avenir, l'ensemble des Etats membres de l'Union contribuera* », conclut Wilbert van Hövell.

Pour de plus amples informations, merci de contacter:

Gilles Van Moortel: +32 (0)2 - 627.17.39 ou +32 (0)473-17.23.58

Vanessa Saenen: +32 (0)2 - 627.17.41 ou +32 (0)473-17.23.58

FIN



UNHCR PRESS RELEASE

For immediate release

UNHCR welcomes Belgium's resettlement of refugees from Iraq

Brussels, 31 August 2009 – Having been accepted for resettlement in Belgium, 36 Iraqi refugees from Syria and Jordan arrive in Brussels on September 2, 2009. Although not a resettlement country up till now, Belgium has engaged in resettlement from the 1950s to the mid-1990s on an occasional basis, for example after the Hungary uprising 1956 or in rescuing Vietnamese boat people. The decision to resume resettlement was taken by the federal government earlier this year following a conclusion by the Council of the European Union on 27 November 2008 which encouraged the resettlement of up to 10,000 Iraqi refugees in EU Member States in 2009.

The refugee crisis in Iraq has generated some 2 million refugees and is considered as one of the worst humanitarian crises in the world. The majority is hosted in countries in the Middle East such as Syria and Jordan.

For today's operation, priority was given to resettle Iraqi refugees who found themselves in a particularly vulnerable situation, such as refugees with urgent medical needs, refugees who had been traumatized or tortured, those belonging to religious minorities or female-headed households. In addition, Belgium will resettle some 11 Palestinian refugees from Iraq. The Palestinian refugees have been trapped for years in desert camps near the Iraqi-Syrian border and their living conditions are precarious.

The UN Refugee Agency (UNHCR) welcomes Belgium's resumption of resettlement because it plays a critical and complementary role in the system of international protection for refugees. *"For numerous refugees this literally means the possibility of a life-changing new start in a third country. Resettlement is a vital durable solution for many refugees around the world"*, says Wilbert van Hövell, Regional Representative of UNHCR in Brussels. *"By admitting these refugees from Iraq, Belgium also shows its international solidarity and shares responsibilities vis-à-vis countries in the Middle East, where most Iraqi refugees have sought refuge."*

Resettlement is also an important and integral part of the external dimension of EU asylum policy. The number of resettlement countries in Europe has increased from 8 to 12 countries in recent years. Next to the traditional resettlement countries in Europe (Sweden, Denmark, Finland, the Netherlands, UK, Ireland, Norway and Iceland) four new countries participated in resettlement programmes in 2007-2008: France, Portugal, the Czech Republic and Romania. Other countries have committed themselves exclusively to the resettlement of refugees from Iraq: Germany, Italy, Luxembourg, Spain and now also Belgium.

UNHCR Regional Representation
 rue Van Eyck straat 11b
 B-1050 Brussels
 Belgium

Tel (32 2) 627 17 41
www.unhcr.org



.../...

Globally, in 2008, UNHCR proposed more than 121,000 refugees for resettlement in third countries - the highest number in 15 years. Also in 2008, 65,548 UNHCR referred refugees departed to 26 resettlement countries, compared to 49,868 refugees the year before. The top three countries of origin in 2009 are Iraq, Myanmar and Bhutan.

However, there is still a gap between resettlement needs and resettlement places. In 2009, a total of 560,000 refugees are deemed to be in need of resettlement, representing 5% of the global refugee population.

“In this connection, a strong emphasis on expanding the scope for resettlement is essential”, concludes Van Hövell. “We hope that all EU Member States will in future make their contribution.”

For more information, please contact:

Vanessa Saenen: +32 2 627 17 41 or +32 473 17 23 58

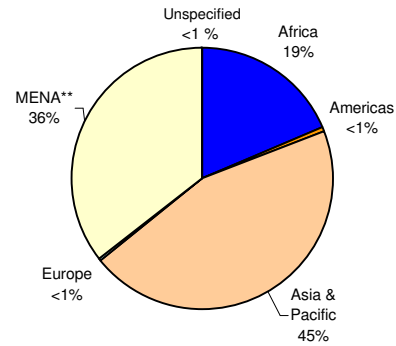
Gilles Van Moortel: +32 2 627 17 39 or +32 473 17 23 58

January - June 2009

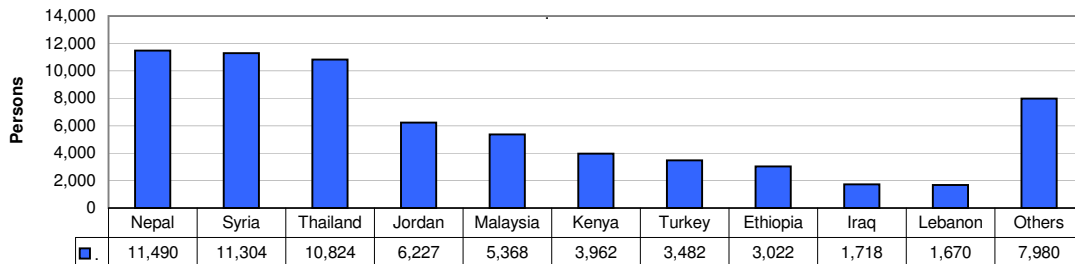
Total submissions 67,047 Total departures 41,572

Submissions by country and region of origin

Country of origin	Persons	%
Iraq	21,877	32.6
Myanmar	16,379	24.4
Bhutan	11,472	17.1
Somalia	7,401	11.0
Congo, DR	2,623	3.9
Occupied Palestinian Territory	1,710	2.6
Afghanistan	1,294	1.9
Iran	755	1.2
Ethiopia	580	0.9
Sudan	518	0.8
All Others	2,438	3.6
Total	67,047	100



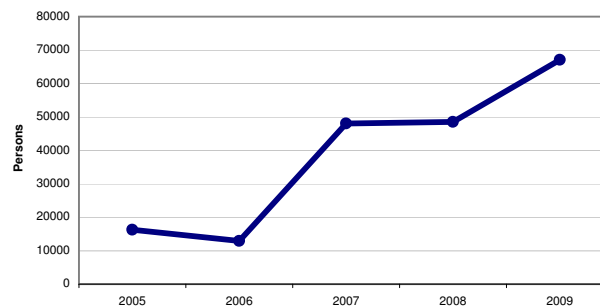
Submissions by country of asylum



Submissions by country of resettlement

Country of resettlement	Persons	%
USA	53,399	79.6
Australia	3,212	4.8
Germany	2,913	4.3
Canada	2,398	3.6
Sweden	1,649	2.5
Norway	981	1.5
United Kingdom	608	0.9
Denmark	428	0.6
Netherlands	380	0.6
Finland	287	0.4
All Others	792	1.2
Total	67,047	100

Mid-year comparison of submissions, 2005 - 2009



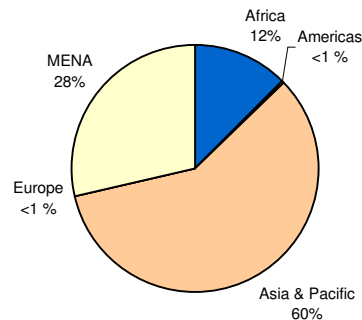
*As of August 2009, data for the following countries of asylum are not available nor included in this report: Gabon, Ecuador, Djibouti, Guinea, Angola, Moldova, Kuwait, Tunisia

**MENA stands for Middle East and North Africa

January - June 2009

Departures by country and region of origin

Country of origin	Persons	%
Myanmar	13,911	33.5
Iraq	11,595	27.9
Bhutan	8,395	20.2
Somalia	2,609	6.3
Iran	1,095	2.6
Congo, DR	888	2.1
Afghanistan	501	1.2
Eritrea	479	1.2
Burundi	373	0.9
Ethiopia	351	0.8
All Others	1,375	3.3
Total	41,572	100



Departures by country of asylum			Departures by country of resettlement		
Country of asylum	Persons	%	Country of resettlement	Persons	%
Thailand	9,850	23.7	USA	31,131	74.9
Nepal	8,404	20.2	Australia	3,766	9.1
Syria	4,846	11.7	Canada	2,829	6.8
Malaysia	3,855	9.3	Sweden	773	1.9
Turkey	3,330	8.0	Germany	598	1.4
Jordan	2,785	6.7	Finland	518	1.2
Kenya	2,442	5.9	Norway	515	1.2
Lebanon	1,549	3.7	United Kingdom	423	1.1
Ethiopia	424	1.0	New Zealand	325	0.8
Tanzania	368	0.9	Denmark	227	0.5
All Others	3,719	8.9	All Others	467	1.1
Total	41,572	100	Total	41,572	100

Mid-year comparison 2007 - 2009 submissions by region of asylum (persons)

Region of asylum	2007	2008	2009	% Increase (decrease) from mid-year 2008
Africa	10,178	5,855	11,583	97.8
Americas	517	603	233	(61.4)
Asia	24,049	23,387	29,355	25.5
Europe	3,948	4,615	4,078	(11.6)
MENA	9,306	14,057	21,798	55.1
Total	47,998	48,517	67,047	38.2

Mid-year comparison 2007 - 2009 departures by region of asylum (persons)

Region of asylum	2007	2008	2009	% Increase (decrease) from mid-year 2008
Africa	8,131	5,352	4,635	(13.4)
Americas	288	218	130	(40.4)
Asia	6,829	15,361	23,207	51.1
Europe	1,376	1,856	3,685	98.5
MENA	780	5,477	9,915	81.0
Total	17,404	28,264	41,572	47.1

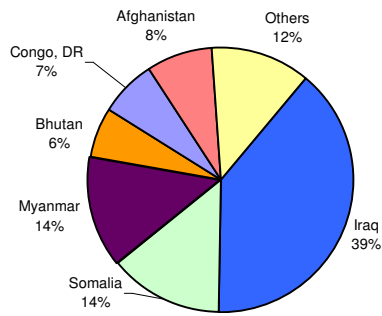
January - June 2009

Submissions and departures by priority & criteria (persons)

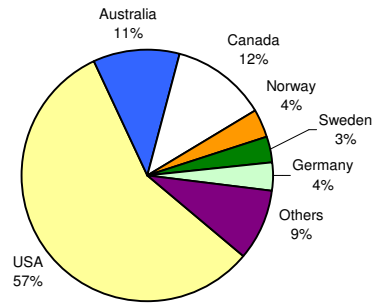
Priority	Submissions		Departures	
	Submissions	Departures	Submissions	Departures
Normal	59,737	38,004	27,315	18,329
Urgent	6,789	3,268	19,275	13,085
Emergency	521	300	12,478	5,876
Total	67,047	41,572	67,047	41,572

Criteria	Submissions		Departures	
	Submissions	Departures	Submissions	Departures
Legal & physical protection needs	27,315	18,329	19,275	13,085
Lack of local integration prospects	19,275	13,085	12,478	5,876
Survivor of violence & torture	12,478	5,876	5,296	2,681
Women-at-risk	5,296	2,681	1,579	849
Medical needs	1,579	849	376	122
Older (elderly) refugees	376	122	383	397
Family reunification	383	397	339	231
Children and adolescents	339	231	6	2
Unspecified	6	2		
Total	67,047	41,572	67,047	41,572

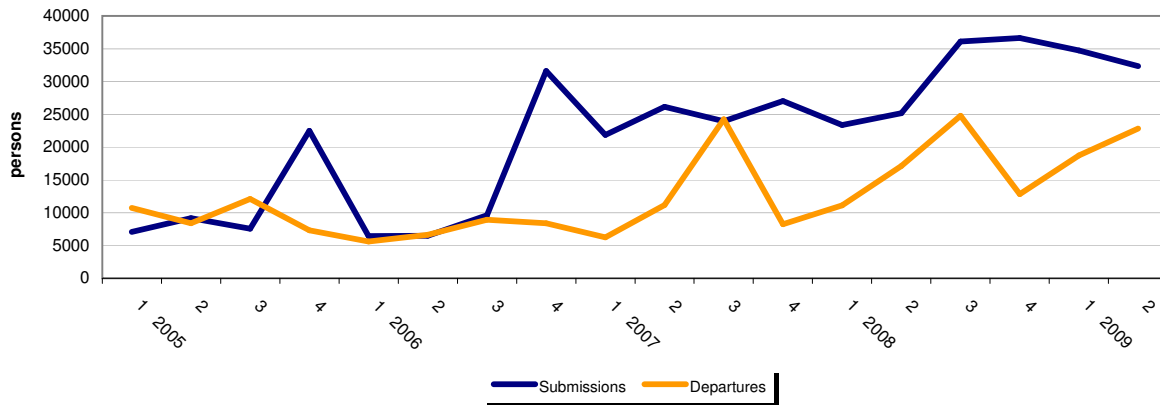
Percentage of total women-at-risk submissions by country of origin



Percentage of total women-at-risk departures by country of resettlement



UNHCR submissions and departures 2005 - 2009, by quarters



Fedasil

L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) est chargée de l'accueil et de l'intégration des réfugiés réinstallés en Belgique.

En Syrie et Jordanie

Fedasil a participé à la mission belge partie en mai 2009 pour sélectionner les réfugiés irakiens. Le rôle de l'Agence était: établir un profil social des réfugiés (connaissance en langues, formation, composition du ménage, etc.); donner des informations sur leur parcours en Belgique, corriger leurs attentes et donner une image réaliste de leur avenir dans notre pays; et enfin informer les réfugiés sur les us et coutumes de notre pays (valeurs, culture, langue, climat, etc).

Accueil

Le premier accueil en Belgique est organisé dans deux centres pour demandeurs d'asile, gérés par Fedasil: 27 personnes à Saint-Trond et 20 personnes à Ponderôme (Beauraing). Ce premier accueil dure en principe trois semaines.

Les réfugiés réinstallés bénéficient d'un environnement sécurisant dans le centre d'accueil et ont la possibilité de suivre des formations (apprentissage de la langue et orientation sociale). Le premier séjour en centre d'accueil est également une préparation à un prochain transfert vers un logement autonome.

Intégration

Le trajet d'intégration débute dès le séjour en centre d'accueil. Afin de faciliter le passage vers la vie en autonomie, l'équipe du centre d'accueil implique dans son travail d'accompagnement les organisations partenaires chargées de l'intégration après le centre (les ONG Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Caritas international, le Service social de Solidarité socialiste et CAW De Terp Protestants Sociaal Centrum Vluchtelingenwerk).

Le centre d'accueil et les partenaires opérationnels préparent ensemble le transfert vers le logement individuel. Après le centre, un suivi individuel des réfugiés réinstallés sera effectué par Fedasil pendant 18 mois, en concertation avec les partenaires opérationnels.

Fedasil et la réinstallation

L'Agence développe depuis quelques années son expertise en matière de réinstallation. Depuis 2007, Fedasil a participé, avec le CGRA, au projet européen 'Durable Solutions in Practice' qui lui a notamment permis de partir en mission d'observation en Thaïlande, pays à partir duquel des réfugiés birmans ont été réinstallés aux Pays-Bas. Grâce à ce projet et à d'autres projets européens, Fedasil dispose des connaissances et des instruments nécessaires pour la mise en place d'un projet pilote de réinstallation dans notre pays.

Fedasil travaille sous la tutelle du secrétaire d'État Philippe Courard, en charge de l'Intégration sociale.

Fedasil a pour mission de garantir l'octroi d'une aide matérielle aux demandeurs d'asile en Belgique, mais aussi à d'autres catégories d'étrangers qui ont également droit à l'accueil. Fedasil organise, directement ou avec ses partenaires, un accueil et un accompagnement de qualité. L'Agence veille aussi à l'observation et l'orientation des mineurs étrangers non accompagnés.

Fedasil contribue à la conception, la préparation et l'exécution de la politique d'accueil. Elle coordonne également les programmes de retour volontaire. Fedasil est l'autorité responsable en Belgique pour le Fonds européen pour les Réfugiés (FER). Enfin, dans le cadre de différentes initiatives, Fedasil veille à l'intégration des centres d'accueil dans la communauté locale.

> Plus d'infos sur www.fedasil.be

La réinstallation et le rôle du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides dans le projet-pilote Irak.

31 août 2009

I. Qu'est-ce que la réinstallation ?.....	2
1.1. Définition	2
1.2. Complément à l'asile.....	2
1.3. Solutions durables.....	2
II. Cadre politique.....	2
2.1. La politique européenne de réinstallation	2
2.2. La décision de la Belgique de participer à la réinstallation.....	3
III. Déroulement de la sélection de réfugiés en vue de leur réinstallation.....	4
2.1. Proposition de l'UNHCR	4
2.2. Sélection par le CGRA	4
IV. Quels sont les réfugiés sélectionnés par la Belgique en vue d'une réinstallation ?	5
4.1. Women at risk en provenance de la Syrie et de la Jordanie.....	5
4.2. Réfugiés palestiniens du camp al-Tanf.....	6
V. Comment ces personnes seront-elles transférées en Belgique ?.....	6
5.1. Le départ	6
5.2. L'arrivée en Belgique	6
VI. Un projet organisé avec le soutien de la Commission européenne	7



I. Qu'est-ce que la réinstallation ?

1.1. Définition

La réinstallation (*resettlement* en anglais) consiste à **sélectionner et à transférer des réfugiés** d'un pays où ils ont cherché une protection vers un pays tiers qui a, au préalable, marqué son accord pour leur octroyer un droit de séjour durable. Cette mesure offre une **solution** aux personnes qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine mais ne peuvent pas non plus bénéficier d'une protection suffisante ou de perspectives d'intégration locale dans le pays de premier accueil.

1.2. Complément à l'asile

La réinstallation est totalement complémentaire à la procédure d'asile nationale. En s'investissant dans le domaine de la réinstallation sur son territoire, la Belgique œuvre à une politique intégrée de **protection internationale**. D'une part, elle peut accorder, par le biais de la procédure d'asile nationale, une protection aux demandeurs d'asile qui se présentent spontanément dans notre pays et d'autre part, elle peut accorder une protection aux réfugiés les plus vulnérables de par le monde grâce à la procédure de réinstallation.

1.3. Solutions durables

La réinstallation est l'une des trois solutions durables à l'intention des victimes de persécutions. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) examine d'abord individuellement pour chacun des réfugiés concernés si le **retour** dans le pays d'origine ou l'**intégration locale** dans le premier pays d'accueil ne constitue pas une (meilleure) solution. Ce n'est que lorsque ces deux alternatives sont exclues qu'il peut être question de réinstallation. Il s'agit donc clairement de solutions durables à long terme, dans le cadre desquelles la réinstallation constitue l'option finale.

II. Cadre politique

2.1. La politique européenne de réinstallation

La décision de lancer en Belgique un projet de réinstallation de réfugiés originaires d'Irak n'est pas le fruit du hasard. Face à la situation de guerre en Irak et à l'énorme afflux de réfugiés en Syrie et en Jordanie, pays voisins de l'Irak, le **Conseil européen** a appelé les États membres à développer leurs activités de réinstallation et à mettre en route de nouveaux projets en la matière.

En **novembre 2008**, la **Commission européenne** et quelques États membres ont effectué une **mission de reconnaissance** en Syrie et en Jordanie afin d'y évaluer sur place les besoins en matière de réinstallation. Se basant, entre autres, sur le compte



rendu de cette mission, le Conseil européen Justice et Affaires intérieures du **27 novembre 2008** a déclaré dans ses conclusions que l'Union européenne s'engageait à réinstaller quelque 10 000 réfugiés originaires d'Irak à l'intérieur de ses frontières. Dans ses conclusions, « *le Conseil invite les États membres de l'UE à accueillir des réfugiés irakiens en situation particulièrement vulnérable, telles que les personnes ayant des besoins médicaux particuliers, traumatisées, torturées, issues de minorités religieuses ou les femmes seules avec une famille à charge* ».

Au cours de ces dernières années, le nombre de pays procédant à la réinstallation a nettement augmenté en Europe. Outre les pays traditionnellement actifs dans ce domaine (la Suède, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Irlande ainsi que la Norvège et l'Islande), en 2007-2008, quatre pays supplémentaires se sont ajoutés à cette liste : la France, le Portugal, la République tchèque et la Roumanie. Quelques pays se sont par ailleurs engagés de manière spécifique à réinstaller des réfugiés irakiens, à savoir l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et le Luxembourg.

Afin de promouvoir davantage encore la dynamique de réinstallation au sein de l'UE, la Commission européenne lancera, à l'automne 2009, un projet impliquant un « Programme de réinstallation européen commun » qui aura pour but de renforcer la collaboration pratique et logistique entre les pays européens qui procèdent à la réinstallation, dans le but d'améliorer la qualité et l'efficacité des programmes de réinstallation nationaux de ces États.

2.2. La décision de la Belgique de participer à la réinstallation

Le gouvernement belge a donné une suite favorable à l'appel lancé par l'UE.

Le **13 février 2009**, le Conseil des ministres a approuvé un projet-pilote portant sur la réinstallation d'une cinquantaine de réfugiés irakiens en Belgique. Ce faisant, le gouvernement belge a suivi la recommandation formulée le 27 novembre 2008 par le Conseil européen Justice et Affaires intérieures quant à l'accueil par les États membres de l'Union européenne de réfugiés irakiens se trouvant dans une situation particulièrement vulnérable en Syrie, en Jordanie ou ailleurs dans la région.

Dans le cadre de la sélection de ces réfugiés, le gouvernement a choisi de mettre l'accent sur le groupe spécifique des « women at risk », c'est-à-dire des femmes seules originaires d'Irak, accompagnées ou non d'enfants, qui se trouvent, en tant que réfugiées, dans une position particulièrement vulnérable en Syrie ou en Jordanie. Une dizaine de places ont en outre été réservées à des réfugiés palestiniens originaires d'Irak.

Le Conseil des ministres a chargé les anciens ministres de la Politique de migration et d'asile et de l'Intégration sociale de mettre conjointement sur pied ce projet-pilote. La sélection et le transfert des réfugiés à réinstaller a été confié au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), qui relève actuellement du secrétaire d'État à la Politique de migration et d'asile, Mr. Melchior Wathelet. L'accueil et l'intégration des réfugiés en Belgique relèvent quant à eux de la compétence de l'Agence fédérale pour



l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), qui travaille sous la tutelle de Mr. Philippe Courard, secrétaire d'État à l'Intégration sociale et de la Lutte contre la pauvreté.

III. Déroulement de la sélection de réfugiés en vue de leur réinstallation

2.1. Proposition de l'UNHCR

La décision de procéder à la réinstallation d'un certain nombre de réfugiés suppose une sélection de ces personnes. Car le nombre de places prévues pour la réinstallation est limité.

À la demande de la Belgique, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a effectué une **première sélection** et transmis un certain nombre de dossiers irakiens au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA).

Toutes les informations récoltées par l'UNHCR à propos du réfugié en question sont consignées dans un **formulaire d'enregistrement en vue de la réinstallation** (*Resettlement Registration Form*), qui sert de **base à la proposition** transmise au pays de réinstallation. À la demande de la Belgique, l'UNHCR a proposé des dossiers qui répondent aux critères posés par le gouvernement belge, à savoir des « *women at risk* » venant de Syrie ou de Jordanie, et des Palestiniens vivant dans un camp de réfugiés situé dans le no man's land entre l'Irak et la Syrie.

2.2. Sélection par le CGRA

Après un premier examen des dossiers, le CGRA a dépêché sur place une mission pour interviewer les réfugiés candidats à la réinstallation. Après avoir examiné toutes les informations ainsi recueillies, une sélection définitive a été faite.

Présélection

Les dossiers de réinstallation sont transmis au CGRA (Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides), l'instance d'asile centrale en Belgique. Le CGRA vérifie une nouvelle fois les données que contiennent ces dossiers et fait effectuer une enquête de sécurité. La sélection proprement dite des réfugiés qui vont être réinstallés peut, en principe, se faire de deux façons : soit sélection sur dossier, auquel cas l'avis de l'UNHCR est simplement repris, soit sélection sur place. Dans le cadre de ce projet-pilote, il a été opté pour une **mission de sélection**, avec interview des réfugiés sur place.

Mission de sélection

Le **2 mai 2009**, une délégation composée d'agents du CGRA et de collaborateurs de Fedasil (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile) s'est envolée pour la Syrie et la Jordanie afin d'interviewer personnellement ces réfugiés. Les agents du CGRA se sont concentrés sur les besoins de protection des intéressés (par analogie avec la procédure d'asile en Belgique). Les collaborateurs de Fedasil se sont plutôt penchés sur le profil



social du groupe cible, en préparation à un accueil personnalisé en Belgique. Des informations ont en outre été communiquées aux réfugiés à propos des modalités de réinstallation en Belgique et la vie dans notre pays leur a été dépeinte dans les grandes lignes, afin qu'ils sachent ce qu'ils peuvent en attendre et qu'ils puissent décider de venir en Belgique en connaissance de cause. Enfin, un premier screening médical a eu lieu. À Damas, il a été effectué par un médecin néerlandais, grâce à un **projet de coopération avec les Pays-Bas**. À Amman, il a été effectué par l'OIM (Organisation internationale pour les migrations).

Sélection définitive

Par analogie avec les dossiers d'asile en Belgique, les dossiers de réinstallation, après la mission de sélection, ont été soumis à un examen de la crédibilité et confrontés aux critères de la Convention de Genève. D. Van den Bulck, Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, a finalement rendu un avis positif auprès de l'ancienne ministre de la Politique de migration et d'asile, A. Turtelboom, quant à la réinstallation de 49 personnes. La ministre a suivi cet avis et les personnes sélectionnées en ont été informées par l'UNHCR. Après cette décision finale, il s'est avéré que la réinstallation ne pourrait pas avoir lieu pour deux personnes, et c'est donc un total de **47 réfugiés originaires d'Irak qui seront réinstallés en Belgique**.

IV. Quels sont les réfugiés sélectionnés par la Belgique en vue d'une réinstallation ?

Dans le cadre de la sélection des réfugiés à réinstaller, le gouvernement belge a choisi de mettre l'accent sur **deux groupes cibles**.

Premièrement, les « *women at risk* », à savoir des femmes seules originaires d'Irak, accompagnées ou non d'enfants, qui se trouvent, en tant que réfugiés, dans une position particulièrement vulnérable en Syrie ou en Jordanie. Une dizaine de places ont en outre été réservées à un groupe particulièrement vulnérable de réfugiés palestiniens originaires d'Irak.

4.1. Women at risk en provenance de la Syrie et de la Jordanie

Dans le cadre du projet-pilote belge seront réinstallés **26 réfugiés irakiens (16 femmes, 10 enfants) en provenance de la Syrie et 10 réfugiés irakiens (3 femmes, 7 enfants) en provenance de la Jordanie**. Il s'agit de femmes seules, accompagnées ou non d'enfants, dont la situation est à ce point vulnérable que la réinstallation s'est avérée la seule solution durable possible.

Dans ce groupe de réfugiés provenant de Syrie et de Jordanie figurent notamment une femme médecin qui a été menacée et enlevée en raison de son travail, des chrétiens et autres membres de minorités religieuses qui ont dû fuir Bagdad suite à des menaces ou enlèvements, une femme dont le mari a été



assassiné parce que son entreprise de construction travaillait avec les troupes étrangères, une actrice qui a été menacée par des fondamentalistes, etc.

4.2. Réfugiés palestiniens du camp al-Tanf

Dans le cadre du projet-pilote belge, **11 Palestiniens du camp al-Tanf seront réinstallés en Belgique. Il s'agit de deux couples avec chacun deux enfants ainsi que d'une mère seule avec deux enfants.**

Les familles palestiniennes qui seront accueillies dans notre pays ont dû quitter l'Irak après avoir été menacées ou enlevées par des groupements armés ou par les autorités actuelles.

Davantage d'informations sur la situation des réfugiés originaires d'Irak sont présentées dans [l'annexe 1](#) joint au présent.

V. Comment ces personnes seront-elles transférées en Belgique ?

5.1. Le départ

Une fois le processus de sélection achevé, l'Office des étrangers (OE) a fait le nécessaire, en collaboration avec le SPF Affaires étrangères (les ambassades belges à Amman et à Damas), pour fournir les documents d'identité et de voyage de ces personnes en vue de leur départ pour la Belgique. En ce qui concerne l'organisation pratique de ce voyage, l'OE a collaboré avec l'**Organisation internationale pour les migrations (OIM)**, qui dispose d'une grande expertise dans ce domaine.

Le 2 septembre, les réfugiés à réinstaller quitteront respectivement Amman et Damas à destination de la Belgique. Durant leur transit, ils seront accompagnés par un collaborateur de l'OIM.

5.2. L'arrivée en Belgique

À leur arrivée à l'aéroport de Zaventem, les réfugiés seront attendus par une petite délégation d'agents du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) et de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), qui leur souhaiteront la bienvenue et leur fourniront les informations nécessaires concernant la suite des procédures. Bien que la décision de réinstallation ait déjà été prise, dans le cadre légal actuel, le statut de réfugié ne pourra leur être accordé que suite à une demande d'asile formelle en Belgique. C'est pourquoi les réfugiés réinstallés devront **faire enregistrer une demande d'asile en bonne et due forme** auprès de l'Office des étrangers (OE), après quoi le commissaire général aux réfugiés et aux apatrides pourra leur **octroyer le statut de réfugié**. Dans l'attente de cette décision, la plupart des réfugiés à réinstaller séjourneront dans un centre d'accueil, où ils pourront souffler un peu et se préparer à la vie en Belgique.



VI. Un projet organisé avec le soutien de la Commission européenne

La mission de sélection et le voyage organisé par l'OIM sont intégralement financés par des fonds mis à disposition dans le cadre d'un projet Temporary Desk on Iraq (TDI). Ce bureau a été créé en collaboration avec d'autres Etats membres, dont les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Il bénéficie du soutien du Fonds européen pour les réfugiés et de la Commission européenne.



Annexe 1: Information sur la situation des réfugiés provenant d'Irak

1. Situation des réfugiés irakiens en Syrie et Jordanie

À l'heure actuelle, la crise des réfugiés irakiens est considérée comme l'une des pires crises humanitaires dans le monde, après celle de l'Afghanistan et avant celle du Soudan. D'après les dernières estimations, quelque deux millions d'Irakiens se sont réfugiés dans les pays voisins et leur afflux demeure plus élevé que les retours. On estime que les réfugiés irakiens représentent actuellement environ 10 % de la population totale en Syrie et en Jordanie, ce qui entraîne pour ces pays une forte pression économique et sociale. Bien que la Syrie et la Jordanie se soient au départ déclarées disposées à accueillir cet afflux massif de réfugiés, elles n'ont pas ratifié la Convention de Genève. Elles appliquent en outre désormais une régularisation du séjour plus restrictive, vu l'afflux de réfugiés toujours croissant. Les réfugiés irakiens séjournent généralement dans les grandes villes. Ils se trouvent souvent dans une situation précaire et sont confrontés à la discrimination, à l'exploitation (entre autres la prostitution et le travail des enfants), à des violences sexuelles, à la détention et au rapatriement.

Parmi les réfugiés irakiens se trouvent de nombreuses personnes particulièrement vulnérables, telles que des femmes, des mineurs et des personnes âgées, mais aussi une grande partie de membres des classes moyennes en Irak. La plupart d'entre eux vivent de leurs économies ou de l'argent que leur envoient leur famille ou leurs amis. Étant donné qu'ils ne peuvent généralement pas travailler dans les pays d'accueil, leurs ressources s'épuisent. Du fait des loyers toujours plus élevés, beaucoup ont déjà été chassés une seconde fois. Les difficultés financières leur rendent également problématique l'accès aux soins médicaux, à l'approvisionnement et à l'enseignement. Nombre de ces réfugiés irakiens souffrent par ailleurs de troubles psychiques suite aux événements traumatisants vécus en Irak. D'après l'UNHCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), presque tous les adultes enregistrés ont subi au moins un traumatisme et 20 % d'entre eux souffrent d'une affection médicale grave. L'UNHCR estime que le Moyen-Orient totalise 80 à 100 000 réfugiés irakiens particulièrement vulnérables, pour lesquels la réinstallation constitue la seule solution durable.

2. Situation des réfugiés palestiniens originaire de l'Irak

Sur les 34 000 Palestiniens qui vivaient en Irak, dont la plupart à Bagdad, on estime qu'il n'y en aurait plus que 15 000 aujourd'hui, depuis le début du conflit dans ce pays. Ils sont intensément persécutés en raison de leur origine ethnique et de leur soi-disant position privilégiée sous le régime de Saddam Hussein. En mai 2006, la Syrie a fermé ses frontières aux nouveaux réfugiés palestiniens. Les Palestiniens fuyant l'Irak ont donc atterri dans les camps de réfugiés palestiniens situés à la frontière syro-irakienne, à savoir al-Tanf, al-Waleed et al-Hol.

Les conditions de vie dans ces camps établis en plein désert sont inhumaines. Il y règne des températures extrêmes (de 50 °C à moins de 0 °C) et les habitants sont confrontés à des tempêtes de sable (qui causent de l'asthme à beaucoup), des inondations et des chutes de neige. Le camp al-Tanf est installé entre un mur de béton et un grand axe routier reliant la Syrie et l'Irak. Des camions en passage ont déjà causé quelques



accidents. Il n'y a pratiquement pas d'équipements sanitaires et la santé des réfugiés présents se dégrade sans cesse, vu le manque de soins médicaux. Les réfugiés d'al-Tanf sont submergés par le désespoir et la frustration. Leur survie dépend entièrement de l'aide de l'UNHCR et de ses partenaires.

Vu qu'il n'est pas permis à ces personnes de quitter l'Irak, alors qu'elles constituent justement l'un des groupes les plus visés d'Irak, la réinstallation représente la seule véritable initiative de protection pour les quelque 3000 Palestiniens qui vivent toujours dans les trois camps de réfugiés situés à la frontière.



Annexe 2: Historique de la réinstallation en Belgique

1. Précédentes initiatives belges en matière de réinstallation

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la Belgique a procédé à la réinstallation de plus de 45 000 personnes. Les groupes de personnes les plus nombreux et les plus récents à avoir bénéficié de ces initiatives sont les suivants :

- En 1972, 400 Asiatiques ayant fui l'Ouganda d'Idi Amin ont pu bénéficier d'une réinstallation en Belgique.
- En 1973, ce sont 1100 Chiliens fuyant le régime de terreur de Pinochet qui ont pu être réinstallés en Belgique.
- En 1975, 2500 boat people venus du Vietnam et du Cambodge ont eu la possibilité de commencer une nouvelle vie en Belgique.
- En 1992, la Belgique a accueilli 200 Bosniaques, et plus tard des enfants, des blessés et des membres de leur famille originaires de Bosnie.
- En 1999, pendant la guerre au Kosovo, 1200 Kosovars ont pu s'installer en Belgique. Cette initiative belge s'inscrivait dans un cadre européen de coordination des efforts d'accueil fournis par les États membres.

Depuis 1999, il n'y avait cependant plus eu d'opérations structurelles de réinstallation dans notre pays.

2. Apprendre de ses voisins

Au cours de ces dernières années, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) et l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) ont acquis une grande expertise dans le domaine de la réinstallation grâce à leurs missions spécifiques respectives.

En décembre 2007, des agents du CGRA et de Fedasil ont ainsi déjà participé comme observateurs à une mission de sélection en vue d'une réinstallation menée par les Pays-Bas en Thaïlande. Cette mission leur a permis de suivre toutes les étapes du programme néerlandais de réinstallation (depuis la sélection jusqu'à l'intégration dans la société). En septembre 2008, le CGRA a en outre participé en tant qu'observateur à une mission en Tanzanie lors de laquelle le Royaume-Uni et l'Irlande ont procédé conjointement à une sélection de réfugiés à réinstaller.

Le commissaire général aux réfugiés et aux apatrides lui-même, Dirk Van den Bulck, a également déjà participé, avec le secrétaire d'État néerlandais Nebahat Albayrak à une mission de sélection en Thaïlande en avril 2008. De même, en février 2009, sur l'invitation du ministre néerlandais de la Justice Hirsch Ballin, l'ancienne ministre de la Politique de migration et d'asile Annemie Turtelboom et Dirk Van den Bulck ont assisté à une mission de réinstallation menée par les Pays-Bas au Kenya.

Dans le cadre du réseau ENARO (*European Network of Asylum Reception Organisations*), Fedasil a par ailleurs eu la possibilité de suivre de près tous les aspects de l'accueil et de l'intégration du programme irlandais de réinstallation.



Annexe 3: l'histoire de Latifa*, femme en situation de risque qui bénéficie d'une réinstallation en Belgique

Latifa est une femme sunnite de 43 ans, originaire de la ville de Mossoul. Depuis son mariage avec un chiite, elle vivait dans un ville du sud de l'Irak, où le couple a eu cinq enfants.

Après la chute du régime de Saddam Hussein, son mari a créé une entreprise de construction qui décrocha rapidement plusieurs contrats de l'armée américaine. Etant donné que l'entreprise est attenante au domicile familial, des soldats américains venaient de temps à autre en visite. Sa fille aînée faisait office d'interprète. En 2005, le mari de Latifa est enlevé lors d'une visite à Bagdad. Bien que la famille ait versé une rançon de 55.000 dollars, il n'a pas été remis en liberté. Deux mois plus tard son corps a été identifié dans un hôpital. Entre-temps, Latifa commençait à recevoir des menaces de la part des ravisseurs, qui lui reprochaient d'avoir épousé un « collaborateur » chiite alors qu'elle est sunnite. Lorsque les menaces se sont faites plus sérieuses, en 2006, Latifa s'est enfuie avec ses cinq enfants en Syrie, où elle a rapidement été reconnue réfugié par l'UNHCR. Elle ne peut toutefois obtenir de titre de séjour permanent en Syrie, n'est pas autorisée à y travailler et y vit avec ses cinq enfants dans une situation très difficile.

En avril 2009, Latifa et ses enfants ont été proposés comme candidats à une réinstallation en Belgique. En juillet 2009, la Belgique a autorisé leur réinstallation.

* le nom de l'intéressée a été modifié pour des raisons de protection de la vie privée.



Annexe 4: Profil d'une famille palestinienne qui bénéficie d'une réinstallation en Belgique

Depuis la chute de Saddam Hussein, les Palestiniens en Irak sont victimes de graves violations des droits de l'homme en raison de leur position considérée comme privilégiée sous le régime Baassiste. Ils ont été victimes d'arrestations arbitraires, de fausses accusations, d'enlèvements, de tortures et d'assassinats par des groupes ou milices liés aux autorités irakiennes.

Hassan* et son épouse sont tous deux des Palestiniens nés en Irak. Le couple, dans la trentaine, a deux enfants. Toute leur vie, ils ont vécu à Bagdad. Hassan y tenait un café. En 2005, des membres d'une milice liée aux autorités actuelles sont venus dans son quartier, pour y arrêter quatre habitants Palestiniens, dont Hassan. Les quatre ont été détenus pendant plus d'un an sous de fausses accusations. Hassan a été torturé pendant sa détention. Lorsqu'il retrouve la liberté, on lui conseille de ne pas s'attarder en Irak. Etant donné la situation très précaire des Palestiniens en Irak, Hassan prend cet avertissement au sérieux et quitte le pays avec sa famille, peu après sa libération, en 2006. Ils se rendent d'abord en Syrie, où ils séjournent illégalement à Damas. En février 2008, la famille s'installe dans le camp d'al-Tanf, situé dans le no man's land entre la frontière syrienne et irakienne, où l'UNHCR leur reconnaît la qualité de réfugié peu de temps après. Les conditions de vie dans le camp sont très dures, et la protection sociale et physique y est minimale.

En avril 2009, la famille est proposée pour une réinstallation en Belgique. En juillet 2009, la Belgique autorise cette réinstallation.

* le nom des intéressés a été modifié pour des raisons de protection de la vie privée



Organisations impliquées dans le projet pilote de réinstallation Irak

Dans le cadre du projet pilote belge de 2009, les partenaires suivants collaborent étroitement afin que la sélection, le transfert, l'accueil et l'intégration de ces réfugiés originaires d'Irak se déroulent le mieux possible:

Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA)

- o Coordination de la sélection et du transfert vers la Belgique des réfugiés à réinstaller.
- o Préparation et présélection des dossiers sur la base des formulaires d'enregistrement de l'UNHCR.
- o Organisation de la mission de sélection en Syrie et en Jordanie.
- o Interviews de sélection par des agents traitants à Damas, al-Tanf et Amman.
- o Avis quant à la sélection rendu au ministre de la Politique de migration et d'asile après examen de la crédibilité et des besoins de protection.
- o Suivi et transfert des réfugiés à réinstaller en collaboration avec l'OIM.
- o Reconnaissance formelle du statut de réfugié en Belgique.

L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil)

- o Coordination de l'accueil et de l'intégration des réfugiés à réinstaller.
- o Interviews par des collaborateurs de Fedasil à Damas, al-Tanf et Amman en préparation à l'accueil et à l'intégration des intéressés après leur arrivée en Belgique.
- o Premier screening médical en collaboration avec un médecin de Fedasil et avec l'OIM.
- o Hébergement temporaire dans un centre d'accueil après l'arrivée en Belgique.
- o Coordination du passage de l'accueil en collectivité à l'établissement dans les communes et coordination des ONG partenaires chargées de l'accompagnement jusqu'à l'autonomie des réfugiés à réinstaller.
- o Suivi et évaluation du parcours vers l'autonomie.

L'Office des étrangers (OE)

- o Délivrance de documents de voyage aux réfugiés à réinstaller.
- o Enregistrement des demandes d'asile formelles en Belgique.

Le SPF Affaires étrangères (les ambassades belges en Syrie et en Jordanie)

- o Assistance à l'organisation de la mission de sélection.
- o Liaison avec d'autres États membres européens qui mènent des projets de réinstallation en Syrie et en Jordanie.
- o Délivrance de documents de voyage.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)

- o Enregistrement des réfugiés en Syrie et en Jordanie.
- o Proposition de dossiers de réinstallation à la Belgique.
- o Facilitation de la mission de sélection, notamment en fournissant des locaux d'interview et des interprètes.

L'OIM

- o Examens médicaux.
- o Coordination avec les bureaux régionaux du UNHCR et les ambassades en Syrie et en Jordanie (documents de voyage).
- o Accompagnement et soutien lors du départ en Syrie et en Jordanie;
- o Transfert vers la Belgique des réfugiés à réinstaller (vol et accompagnement dans les zones de transit).
- o Soutien lors de l'arrivée en Belgique.

Des ONG

- o Accompagnement des réfugiés réinstallés jusqu'à l'autonomie.



Contacts

Presse

Vous pouvez retrouver des images ainsi que deux profils de réfugiés réinstallés en Belgique sur le site Internet www.reinstallation.be. Ces photos et profils peuvent exclusivement être utilisés par la presse professionnelle dans le cadre du compte-rendu du projet pilote de réinstallation de réfugiés irakiens et ce avec mention du copyright.

-login: **press**

-paswoord: **prs@K7**

Nous demandons à la presse de respecter les accords internationaux concernant la prise d'image de réfugiés et de ne pas filmer ou photographier ces personnes et ce d'autant plus que ce projet concerne un groupe restreint de personnes vulnérables et ayant subi des traumatismes.

Cabinet Wathelet

Pascale BOULANGER

pascale.boulanger@wathelet.fed.be

GSM: +32 479 93 23 61

Cabinet Courard

Burion Pierre-Jean

pierre-jean.burion@minsoc.fed.be

Gsm: +32 478 84 47 08

En cas de questions concernant le projet pilote de réinstallation de réfugiés irakiens, vous pouvez vous adresser aux deux responsables de communication des deux instances exécutantes principales du projet.

Pour le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA):

Tine Van Valckenborgh

tine.vanvalckenborgh@ibz.fgov.be

Tél: +32 2 205 50 56

GSM: +32 499 24 60 93

Pour l'Agence fédérale d'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil):

Mieke Candaele

mieke.candaele@fedasil.be

Tél: + 32 2 213 44 15

GSM: +32 476 26 81 04



Général

Au CGRA, la coordination générale de ce projet belge de réinstallation belge est assurée par la cellule des Relations Internationales du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

En cas de questions au sujet de ce projet, vous pouvez contacter cette cellule:

Par courriel: CGRA-CGVS.International@ibz.fgov.be

La coordination générale de ce projet de réinstallation belge chez Fedasil est assurée par la Direction des Services Opérationnels de Fedasil.

En cas de questions au sujet de ce projet, vous pouvez contacter cette direction:

Par courriel: resettlement@fedasil.be.

Si vous souhaitez les coordonnées des organisations impliquées dans ce projet, nous vous renvoyons aux sites Internet suivants:

- o Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides: www.cgra.be
- o Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile: www.fedasil.be
- o Office des étrangers: www.dofi.fgov.be
- o SPF Affaires étrangères: www.diplomatie.be
- o Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés: www.unhcr.org
- o Organisation internationale pour les migrations: www.iom.int
- o Commission européenne: www.ec.europa.eu
- o Promoteur pour les ONG: Vluchtelingenwerk Vlaanderen: www.vluchtelingenwerk.be

